Guide pour les présidences de pieu et de mission : Comment passer à une recommandation numérique pour le temple ?

Les membres qui désirent passer d'une recommandation pour le temple au format papier à une recommandation numérique doivent prendre contact avec un membre de l'épiscopat ou leur président de branche.

Pour les membres qui font la demande de passage au format numérique pour leur recommandation pour le temple au moment de son renouvellement, les membres de la présidence de pieu ou de mission vérifieront que le format de la recommandation est bien numérique et l'activeront.

À SAVOIR :

• Un membre peut avoir soit une recommandation numérique, soit une recommandation papier, mais pas les deux en même temps.

Exigences techniques :

- iOS 17.0 ou une version plus récente
- Android 8.0 ou une version plus récente
- Un accès internet pour la configuration initiale
- La version 5.3 de l'application « Outils pour les membres » ou une version plus récente
- Identifiants de connexion pour l'application « Outils pour les membres »



• Le membre doit avoir téléchargé une **photo de profil** sur l'application « Outils pour les membres » et elle doit être approuvée par un membre de son épiscopat ou son président de branche

Quand un membre a un entretien avec son dirigeant de pieu ou de mission pour renouveler sa recommandation pour le temple et qu'il fait la demande de passage au format numérique :

- Remplissez toutes les étapes du processus de renouvellement dans la documentation pour les dirigeants et les greffiers (LCR).
- Vérifiez que le membre de l'épiscopat ou le président de branche a bien sélectionné la recommandation au format numérique.
- Cliquez sur Activer la recommandation pour le temple.
- Lisez les instructions dans la fenêtre contextuelle pour aider le membre à accéder à sa recommandation numérique pour le temple dans l'application « Outils pour les membres ».

